

Le Bulletin de la retraite

N° 16 AOÛT - SEPTEMBRE 2016

PRÉSENTÉ PAR L'  OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE

observatoireretraite.ca

ÂGE DE LA RETRAITE ET INÉGALITÉS SOCIALES

Au cours de la dernière décennie, le débat sur l'âge de la retraite s'est intensifié. Misant presque exclusivement sur l'augmentation de l'espérance de vie, les discours simplificateurs ont souvent mis l'accent sur la détérioration possible de la santé financière des caisses de retraite qu'occasionnerait ce phénomène. Ces discours ont souvent mobilisé cet argument pour justifier le report de l'âge de la retraite et opérer des restructurations d'envergure dans les régimes de retraite. Or, la question de l'âge de la retraite ne se résume pas à des calculs actuariels : elle soulève aussi des enjeux de gestion des ressources humaines, de pénibilité du travail, mais surtout de solidarité sociale.

Afin d'élaborer des politiques publiques favorisant la meilleure couverture possible face aux risques financiers du vieillissement, il importe d'abord d'obtenir une connaissance plus précise des faits. Mieux connaître l'âge effectif de la retraite, ainsi que les motifs susceptibles de mener les personnes à entrer dans cette période de vie, constitue un excellent départ. C'est à cela que cette édition du Bulletin de la retraite est consacrée.

Bonne lecture.

ACTUALITÉS

● La Colombie-Britannique a annoncé, le 15 juillet dernier, qu'elle suspendait sa démarche de ratification de l'entente de Vancouver concernant l'amélioration du Régime de pension du Canada (RPC). Les provinces canadiennes favorables à l'entente avaient en effet jusqu'au 15 juillet pour la ratifier. La Colombie-Britannique a simultanément annoncé qu'elle tiendrait des consultations publiques en ligne sur le Régime de pension du Canada au cours des prochaines semaines.

Rappelons que toute modification au RPC exige que 7 provinces canadiennes représentant 2/3 de la population soient en accord avec les réformes proposées. Étant donné que le Québec a annoncé qu'il ne pas ratifierait l'entente, le projet d'amélioration du régime public canadien serait vraisemblablement condamné si la Colombie-Britannique se retirait.

<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/ratification-of-cpp-enhancement-deal-delayed-as-bc-asks-for-more-time/article30937882/>

● Dans une étude publiée le 25 août, Desjardins fait le point sur la situation financière des ménages québécois, en s'attardant plus particulièrement aux profils d'endettement selon les catégories d'âge. L'un des faits saillants de cette étude, qui se base sur les résultats d'une enquête d'Ipsos Reid, est que la proportion des ménages de 65 ans et plus détenant une dette a bondi de près de 20% en quinze ans. L'étude tente d'expliquer pourquoi l'endettement dans cette catégorie d'âge, peu fréquent auparavant, a augmenté depuis 2000.

<https://www.desjardins.com/ressources/pdf/pv160825f.pdf?resVer=1465304011000>

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Âge de la retraite et inégalités sociales | 1 |
| Actualités | 1 |
| Mobilisations | 2 |
| Le savant et la politique | 2 |
| Veille internationale | 4 |
| Ressources documentaires | 5 |

MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE : APRHQ, AQRP, AREQ-CSQ, BÂTIRENTE, CSN, CSQ, FIQ, FTQ, FONDS FTQ, RÉSEAU FADOQ, SPPMM

● Le gouvernement du Québec a formé, au cours de l'été 2016, un comité consultatif sur les normes du travail, qui se penchera notamment sur les régimes de retraite à deux vitesses. La progression des « clauses orphelins » dans les régimes de retraite au cours des deux dernières décennies a mené à des mobilisations importantes, qui en appellent à des mesures législatives. Ce comité sera composé de dix personnes, nommées pour trois ans, provenant de plusieurs horizons du milieu économique.

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2016/08/19/003-regime-retraite-consultation-jeunes-emploi-avenir-finances.shtml>

● Le magazine Avantages a publié, dans son édition de septembre 2016, le palmarès canadien des régimes à cotisation déterminée (CD) pour l'année 2015. On y apprend que l'actif des plus grands régimes CD au Québec atteignait 2,5 milliards \$ en décembre 2015. Bâtirente, qui figure parmi les dix plus grands gestionnaires de régimes CD au Québec, a enregistré le plus haut taux de croissance des actifs en 2015, soit 10,8 %.

http://bppg.rogersdigitalmedia.com/media/bppg/conseiller/avantages/Archives/0916/08_top50_0916.pdf

● La Caisse de dépôt et placement du Québec a annoncé le 11 août qu'elle prenait le contrôle du controversé projet de Cimenterie McInnis, à Port-Daniel, en Gaspésie. Constatant l'explosion des coûts en juin dernier, le holding Beaudier Ciment, détenu par la famille Beaudoin-Bombardier, a convenu de vendre à la Caisse ses parts dans le projet. La Caisse, qui détient maintenant 7 des 11 sièges au conseil d'administration, a réaffirmé qu'elle croyait dans la rentabilité du projet de cimenterie.

<http://www.cdpq.com/fr/nouvelles-medias/communiqués/changement-contrôle-et-nouvelle-entente-financement-pour-compléter>

Soulignons que l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP) a, au cours des derniers mois, exigé davantage de transparence de la Caisse dans ce dossier.

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/478145/cimenterie-mcinnis-un-pari-risque-pour-les-epargnants-et-les-contribuables>

MOBILISATIONS

● Des ententes de principe sont intervenues le 30 août dernier entre Postes Canada et le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP). Les régimes de retraite à prestations déterminées, qui constituaient le nœud de la négociation, seront protégés et reconduits pour les participants actuels et futurs. Selon les chiffres avancés par le syndicat, le régime est en bonne santé financière avec un excédent de plus de 1 milliard \$. L'employeur affirme quant à lui que le déficit de solvabilité du régime (appliqué en cas de fermeture immédiate) s'élève à plus de 8 milliards \$.

● À l'occasion de leur congrès les 13 et 14 août dernier, les Jeunes libéraux se sont prononcés contre les « clauses orphelins » dans la retraite et les avantages sociaux. Le syndicat des Métallos et le comité jeune de la FTQ avaient, quelques jours avant, invité les délégués à aller en ce sens.

<http://www.metallos.org/modules/nouvelles/nouvelle.php?id=558&langue=fr>

LE SAVANT ET LA POLITIQUE

Recul de l'âge effectif de la retraite et risque d'une croissance des inégalités sociales parmi les retraités de demain

Yves Carrière ¹

Jacques Légaré ¹

Janice Keefe ²

Diane Galarneau ¹

Constats sur l'âge effectif de la retraite

Le taux d'emploi des hommes âgés de 55 ans et plus a chuté de façon importante dans les années 1980 et ce, jusqu'au milieu des années 1990. Dans un contexte de vieillissement démographique, il n'en fallait pas plus pour craindre une baisse continue de l'âge effectif de la retraite. Toutefois, depuis maintenant une vingtaine d'années, le taux d'emploi des adultes âgés de 55 ans et plus ne cesse d'augmenter (Carrière et Galarneau, 2011)². Du côté des femmes, cette hausse est en partie liée à l'arrivée des baby-boomers parmi ce groupe

¹ Département de démographie, Université de Montréal

² Family Studies and Gerontology, Mount Saint Vincent University

d'âge puisque les femmes de cette génération ont adopté des comportements sur le marché du travail bien différents de celles qui les ont précédées, et ce, quel que soit l'âge (Lindsay et Almey, 2006). Chez les hommes toutefois, cette hausse est essentiellement le reflet d'une tendance vers le recul de l'âge de la retraite. Celui-ci a débuté avant que les baby-boomers ne franchissent l'âge de 60 ans, mais il n'a certes pas été ralenti par leur arrivée à cet âge.

Comme on peut le constater à la **Figure 1a**, la proportion d'hommes qui occupaient un emploi à 50 ans et qui n'avaient toujours pas quitté le marché du travail pour prendre leur retraite à un âge donné (soit à 55, 60, 62, 65 ou 70 ans) continue de progresser, sauf à 55 ans. Dans ce dernier cas, il faut noter que la proportion de travailleurs ayant quitté leur emploi pour prendre une retraite à un si jeune âge est très faible, soit moins de 10 %. Par contre, à 60, 62, 65 et 70 ans, la tendance est définitivement à la hausse. Par exemple, si seulement 31 % des hommes de la cohorte née en 1927 n'avait pas encore pris leur retraite à 65 ans, cette proportion grimpeait à plus de 45 % chez la cohorte née en 1947 (ceux qui ont donc atteint 65 ans en 2012). Le phénomène s'observe d'ailleurs aussi à l'âge de 70 ans.

Du côté des femmes (**Figure 1b**), on observe le même phénomène. La hausse est toutefois moins prononcée puisque les femmes se retirent du marché du travail légèrement plus tôt que les hommes. Si les taux d'emploi des femmes de 55 ans et plus ont augmenté au cours des deux dernières décennies, ce n'est donc pas uniquement parce que les femmes nées lors du baby-boom remplacent progressivement des cohortes de femmes moins attachées au marché du travail. Ce facteur a été certes au cœur de la hausse du taux d'emploi des femmes plus âgées au cours des dernières années, mais cette hausse est aussi le résultat d'un recul de l'âge de la retraite.

Les enjeux démographiques et socio-économiques

Dans un contexte de vieillissement démographique, caractérisé entre autres par une croissance de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus et d'une augmentation de la part des dépenses publiques dédiées à la santé, cette tendance est somme toute positive (Burnioux, Duval et Jaumotte, 2004 ; Groupe d'experts sur les travailleurs âgés, 2008 ; Denton et Spencer, 2011 ; Hering et Klassen, 2010 ; Hicks, 2012). Aussi, compte tenu des gains en espérance de vie, une hausse

FIGURE 1A

Proportion d'hommes n'ayant toujours pas pris leur retraite à un âge donné, conditionnelle à être en emploi à 50 ans, selon l'année de naissance, Canada.

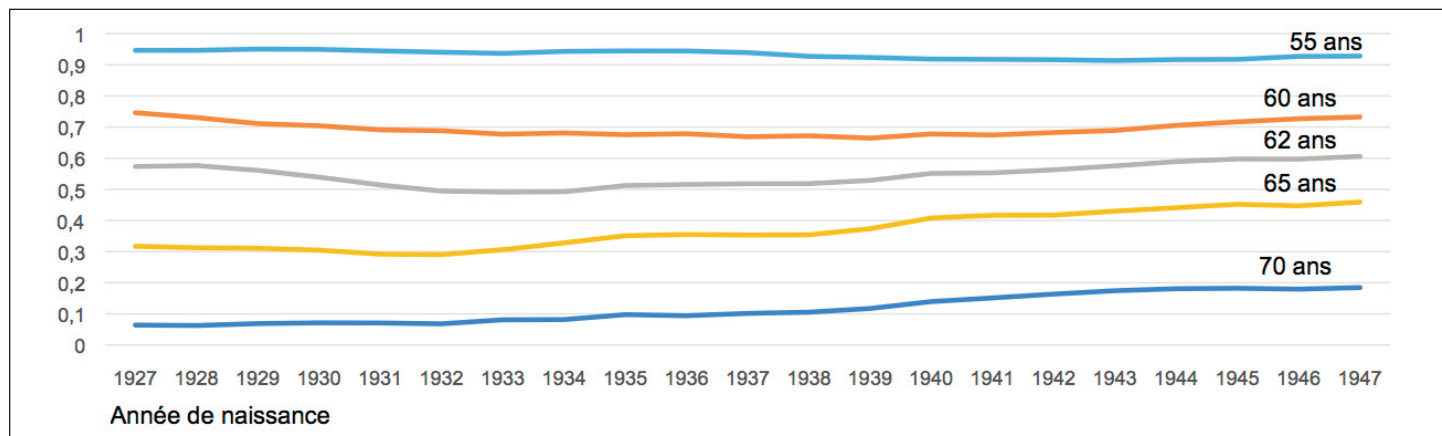
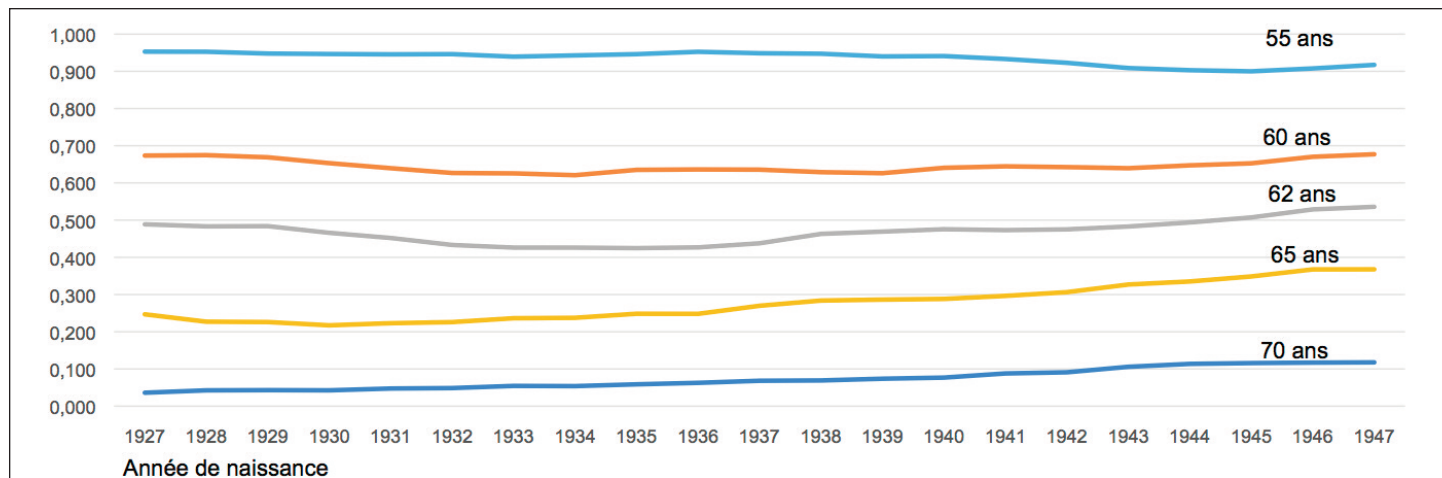


FIGURE 1B

Proportion de femmes n'ayant toujours pas pris leur retraite à un âge donné, conditionnelle à être en emploi à 50 ans, selon l'année de naissance, Canada.



de l'âge effectif de la retraite ne signifie pas pour autant une diminution du nombre d'années de retraite pour les nouvelles cohortes de retraités comparativement à celles qui ont quitté le marché du travail il y a quelques années. La **Figure 2** montre l'évolution de la durée anticipée de vie en emploi à 50 ans pour les cohortes nées de 1927 à 1947, ainsi que la durée anticipée de la retraite pour ces mêmes cohortes. On peut non seulement constater le recul de l'âge effectif de la retraite³, mais aussi mieux comprendre l'effet de la hausse de l'espérance de vie sur le nombre d'années de retraite. La **Figure 2** montre que malgré le recul de la retraite, la durée de cette retraite demeure relativement stable ; un peu plus de 23 ans de retraite en moyenne pour les femmes qui ont atteint 65 ans en 2012, et 18 ans chez les hommes de la même cohorte.

Ces résultats semblent indiquer que, contrairement à des idées parfois véhiculées, il est faux de prétendre que la durée de la retraite ne cesse d'augmenter. Puisque l'espérance de vie à 50 ans augmente, un nombre d'années de retraite constant signifie que l'âge effectif de la retraite croît au moins aussi rapidement que l'espérance de vie. Si une telle tendance est souhaitable dans un contexte de vieillissement démographique, elle n'est pas sans poser certains risques. Pour plusieurs, reporter sa retraite n'est pas tant un choix individuel qu'un passage obligé pour éviter une baisse de niveau de vie important. La baisse de la couverture des régimes de retraite (Chen et coll., 2012; Schirle, 2010), la place de plus en plus importante des régimes de retraite à contributions déterminées (Gougeon, 2009), le faible taux de remplacement du système de retraite public (Moore et coll., 2010), la chute des taux de rendement sur les marchés financiers et l'endettement des ménages sont tous des facteurs qui contribuent à contraindre plusieurs travailleurs vieillissants à devoir reporter leur retraite. Pour ces derniers, la perte d'un emploi ou la détérioration de leur état de santé avant la prise de la retraite peuvent entraîner une chute de niveau de vie importante. De plus, les travailleurs n'étant pas tous égaux devant le risque de perdre un emploi ou leur bonne santé (Turner, 2011), devoir reporter sa retraite pourrait aussi se traduire par une croissance des inégalités parmi les retraités de demain.

Une recherche sur l'âge effectif de la retraite des futurs retraités

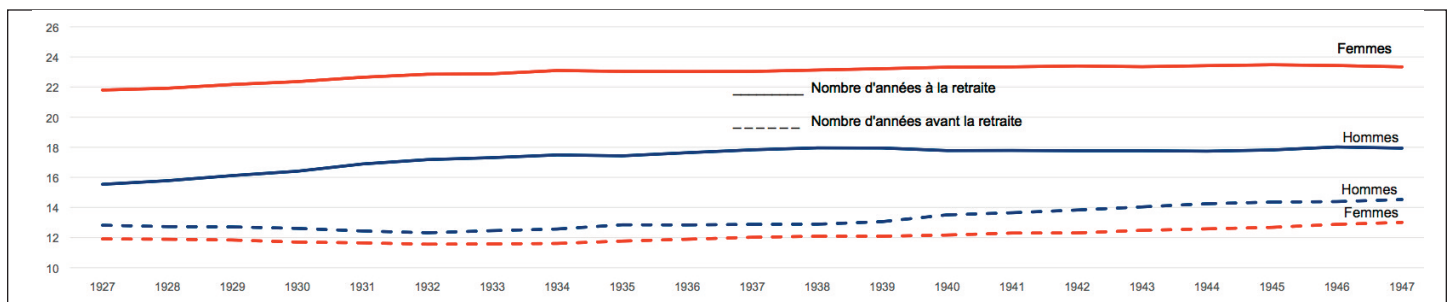
Le projet de recherche que nous menons présentement, financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, a pour principal objectif de projeter l'âge effectif de la retraite pour les cohortes nées entre 1947 et 1966 (les baby-boomers), soient celles qui en 2016 étaient âgées de 50 à 69 ans. Cette projection pose moins de défis pour les cohortes nées au début des années 1950 puisque plusieurs de leurs membres ont déjà pris leur retraite. Toutefois, la cohorte née en 1966 est essentiellement constituée de personnes qui, en 2016, n'avaient pas encore pris leur retraite. L'âge effectif de la retraite de cette cohorte dépendra donc entièrement des hypothèses que nous aurons formulées. Plusieurs scénarios seront proposés, mais celui qui servira de point de comparaison en sera un où nous gardons constants, à leur niveau observé en 2013, les comportements face à la retraite à chaque âge entre 50 et 80 ans. Ce scénario, qui suppose un frein à une tendance observée depuis maintenant deux décennies, se traduirait tout de même par un recul de l'âge effectif de la retraite jusqu'au début des années 2020. Par la suite, si les comportements demeuraient stables, la durée de la retraite connaîtrait une hausse.

Les différents scénarios retenus poseront des hypothèses sur l'évolution possible de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé. On sera ainsi en mesure d'estimer l'impact de différents scénarios sur la prise de la retraite pour des raisons de santé, ou encore pour remplir le rôle de proche-aidant auprès d'un conjoint ou d'un parent en perte d'autonomie. À l'aide de la micro-simulation, le projet s'intéressera finalement à l'effet du recul de l'âge effectif de la retraite sur le niveau de vie des futures générations de retraités.

Pour plus de détails sur ce projet de recherche, vous pouvez contacter Yves Carrière au Département de démographie de l'Université de Montréal (514-343-6111, poste 35235).

FIGURE 2

Nombre d'années anticipées en emploi et à la retraite selon le sexe, par année de naissance, Canada.



³ Toutes les références bibliographiques se retrouvent à la fin de la présente édition du Bulletin

Danemark

Lors de sa participation au Global Green Growth Forum (3GF), en juin dernier à Copenhague, PensionDanmark, l'un des 50 plus grands fonds de pension en Europe, a présenté sa stratégie d'investissement dans l'infrastructure durable afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Le modèle danois dit « mixte », qui combine le Fonds public d'investissement et les fonds de pension privés, a été présenté comme levier de financement de la transition écologique (parc éoliens, centrales électriques de biomasse, bâtiments durables, etc.). À cet égard, PensionDanmark vient de concrétiser son engagement en investissant massivement, avec 18 autres investisseurs institutionnels, dans une nouvelle usine de biomasse dans le comté de Kent, en Angleterre.

<https://www.pensiondanmark.com/en/>

France

Le Comité de suivi des retraites (CSR) a récemment remis au Premier ministre Valls son rapport annuel. En plus de rappeler les travaux du Conseil d'orientation des retraites (COR), l'avis du CSR privilégie une « réflexion active » sur les nouveaux modes d'indexation des pensions. Le CSR souligne, qu'en 45 ans, la situation des personnes âgées s'est améliorée grâce à la montée en charge des régimes complémentaires et de base, à tel point que la proportion de retraités sous le seuil de pauvreté est plus faible que le taux de pauvreté mesuré pour l'ensemble de la population. Or, dans l'hypothèse d'une croissance faible et d'un chômage soutenu, la situation pourrait changer car « le taux de remplacement du salaire par la retraite s'inscrirait sans doute à la baisse ». Les retraités s'exposeraient alors à une plus grande pauvreté.

http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piecejointe/2016/07/11.07.2016_3eme_avis_du_comite_de_suivi_des_retraites.pdf

Suisse

Le Conseil Suisse des aînés (CSA) s'est récemment prononcé, avec une forte majorité, en faveur de la réforme des retraites de l'initiative AVS-Plus, qui vise entre autres à augmenter de 10 % les rentes du 1er pilier. Selon le CSA, cette initiative veut permettre une vieillesse décente aux retraités suisses en renforçant le pilier le plus ancien, le plus solide et le plus solidaire de la prévoyance vieillesse. La Fares, la plus grande fédération suisse regroupant les mouvements de retraités et de l'entraide au plan national, régional et local, appuie également l'initiative, en soutenant qu'il s'agit là d'un

symbole fort du pacte social. La Fares rappelle que les rentes AVS n'ont pas augmenté depuis 1975, alors qu'elles sont indispensables pour 80 % des retraités. Les citoyens suisses devront voter le 25 septembre par voie de référendum.

<http://www.fares.ch/>

Ressources documentaires

Références de la chronique principale

Burnioux, J.-M., R. Duval et F. Jaumotte (2004). "Coping with ageing : A dynamic approach to quantify the impact of alternative policy options on future labour supply in OECD countries", OECD Economic Department Working Papers, no. 371.

Groupe d'experts sur les travailleurs âgés (2008). « Soutien et engagement des travailleurs âgés dans la nouvelle économie », 120 pages.

Carrière, Y. et D. Galarneau (2011). « Reporter sa retraite : une tendance récente ? », L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, catalogue no. 75-001, hiver 2011, 3-18.

Chen, X., M. Fougère et B. Rainville (2012). "Financial Factors and Labour Market Transitions of Older Workers in Canada", International Journal of Population Research. <http://dx.doi.org/10.1155/2012/458723>

Denton, F. and B. Spencer (2011). "Age of Pension Eligibility, Gains in Life Expectancy, and Social Policy", Canadian Public Policy, 37(2) : 183-199.

Gougeon, P. (2009). « Les pensions en transition », L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, catalogue n°. 75-001, 10(5), 17-25.

Hering M. and T. R. Klassen (2010). Is 70 the new 65? Raising the eligibility age in the Canada Pension Plan, Mowat Centre for Policy Innovation, 20 p.

Hicks, P. (2012). "Later retirement: the Win-Win solution". Commentary no. 345, C.D. Howe Institute, 23p.

Lindsay, C. et M. Almey (2006). « Travail rémunéré et non rémunéré », Femmes au Canada : Rapport statistique fondé sur le sexe, cinquième édition, Statistique Canada, catalogue n°. 89-503, pp. 107-140.

Moore, K. D., W. Robson et A. Laurin (2010). Canada's Looming Retirement Challenge: *Will Future Retirees Be Able to Maintain Their Living Standards upon Retirement?* Pension papers, no. 317, Toronto, C.D. Howe Institute, 25 p.

Schirle, T. (2010). "Health, pensions, and the retirement decision: Evidence from Canada", *Canadian Journal on Aging*, 29(4), 519-527.

Turner, J. A. (2011). *Longevity policy : facing up to longevity issues affecting social security, pensions, and older workers*. Kalamazoo, Michigan, W.E. Upjohn Institute for Employment Research.

Ressources documentaires complémentaires

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (2016). *Âges légaux de départ à la retraite dans les pays européens*.

En ligne :

http://www.cleiss.fr/docs/ages_retraite.html

Conseil d'orientation des retraites (2015). *Les âges de départ à la retraite en France : évolutions et déterminants, Actes du treizième colloque du COR*.

En ligne :

<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-3202.pdf>

Cornilleau G. et Sterdyniak H. (2012). « *Le report de l'âge de la retraite...* », *Revue de l'OFCE* 8 (1), pp. 85-90.

En ligne :

www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2012-8-page-85.htm

Gaullier, X. (2003). « *Âges mobiles et temps incertains* » dans *Le temps des retraites : les mutations de la société salariale*. Paris : Seuil, 96 p.

Institut de recherches FSU (2003). « *Âge, retraite et travail* » dans *Retraites, faux problèmes, vraies solidarités*. Paris : Syllepse, 123 p.

OCDE (2011), « *Âge de la retraite et espérance de vie, 1950-2050* », dans *Panorama des pensions 2011 : Les systèmes de retraites dans les pays de l'OCDE et du G20*.

En ligne :

http://dx.doi.org/10.1787/pension_glance-2011-5-fr

Townson, M. (2006), *Growing older, working longer : the new face of retirement*. Ottawa : Centre Canadien des politiques alternatives.

En ligne :

http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National_Office_Pubs/2006/Growing_Older_Working_Longer.pdf

Le Bulletin de la retraite

PRÉSENTÉ PAR L'  OBSERVATOIRE
DE LA RETRAITE

L'IRÉC publie un bulletin de la retraite afin d'améliorer les connaissances du grand public et de soutenir l'action des organismes qui y interviennent.

N° 16 AOÛT - SEPTEMBRE 2016

Institut de recherche en économie contemporaine

1030, rue Beaubien Est, bureau 103
Montréal (Québec) H2S 1T4

(514) 380-8916 — <http://www.irec.net>

Directeur général : Robert Laplante

Rédacteurs du Bulletin de la retraite :

Amélie Descheneau-Guay, Frédéric Hanin,
François L'Italien

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec